Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202602-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 24 février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David	x		
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric		x	Procuration donnée à Gwenaëlle CALONNEC
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine	x		
COUET	Gilles		x	Arrivé à 20h23 (à partir du point 3)
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David	x		
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : ABIVEN David

N°2026/02

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Classification : institutions et vie politique
Date de publication de la présente délibération : 26/02/2026

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025 qui a été transmis par voie électronique le 18 février 2026.

Décision : Approbation à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

Le Secrétaire de séance
David ABIVEN